



Ecourter un preavis pour cause de nombreux "problemes" dans la ma

Par **Mag**, le **25/11/2011** à **16:15**

Bonjour,

Voilà maintenant 4 ans que je loue une maison à un particulier (sans passer par une agence). Dès le départ, beaucoup de "petits travaux" restaient à faire, mais mon propriétaire s'était engagé à les faire.

Aujourd'hui rien est fait : le mur qui entoure la maison est toujours "brut", l'entourage de la porte qui relie le garage au couloir de la maison ne tient que par miracle, il n'y a pas d'isolation entre les portes fenêtrées coulissantes et le mur (merci les courants d'air), et le pire c'est que l'installation électrique est complètement déficiente : pour preuve une facture de 1700€ pour le seul mois de juillet!!!!!!!!!!!! je me suis donc mis en recherche d'une autre maison, que j'ai trouvée ! seulement celle-ci est disponible au 15/12, mais mon propriétaire ne veut rien entendre pour écourter le préavis de 3 mois. Ai-je un "recours" possible, au vu de toutes les malfaçons de la maison (qui me mettent en danger moi et mes enfants vu l'installation électrique, mais aussi les enfants que je garde car je suis assistante maternelle).

Merci si vous pouvez m'aider...

Par **cocotte1003**, le **25/11/2011** à **18:20**

Bonjour, non vous ne pouvez absolument pas bénéficier d'un préavis réduit ou "écourté". La seule solution pour pouvoir éviter de payer tout votre préavis c'est de trouver un autre locataire pour prendre votre place au plus vite. Le bailleur ne peut toucher 2 loyers pour le même bien.

Le fait de trouver un locataire solvable est une chose mais il faut impérativement que le bailleur l'accepte et ça c'est son choix. essayez de prendre contact avec votre propriétaire pour connaître sa position à ce sujet, cordialement

Par **Mag**, le **26/11/2011** à **12:58**

Merci pour votre reponse.
C'est bien ce que je craignais...
Encore merci d avoir pris le temps de me repondre.